Image not found or type unknown

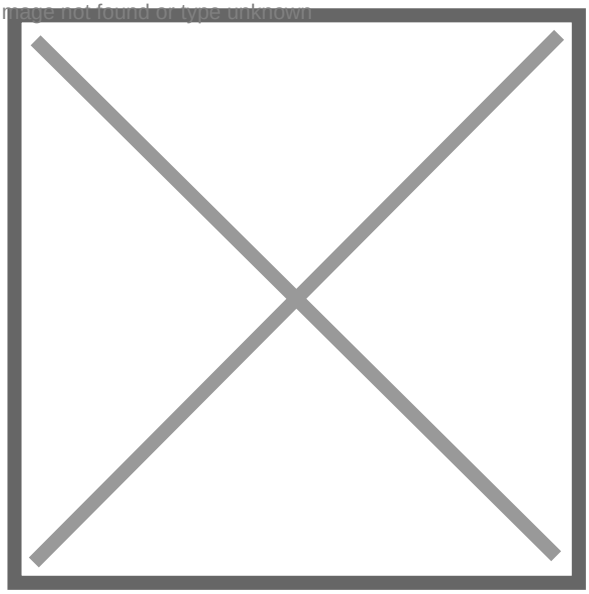

Tentative d intimidation par l'employeur

Par **simon62**, le **22/04/2015** à **19:29**

Bonjour , ma démarche est prévisionnelle , dans le but disons de prendre les devants !! Le problème rencontré est lié à une affaire en cours de licenciement d'un collègue pour lequel j'ai témoigné en sa faveur par écris , et j'ai appris aujourd'hui que la direction convoquait tous le personnel pour essayer de faire pression sur les personnes , les plus faibles en premier bien entendu , afin de tenter de leur faire peur , chantage au licenciement , et de leur faire changer d'avis . Dans le cas ou je serais convoqué , quelle attitude prendre , que dire ou ne pas dire , pouvez vous m'aider SVP ?

Par **alterego**, le **22/04/2015** à **20:25**

Quelle attitude ?

La même que celle prise en témoignant en faveur du collègue. Vous assumez vos responsabilités.

Maintemant si vous avez témoigné pour casser du patron, à vous de voir et d'assumer là encore vos responsabilités.

Cordialement

Par **simon62**, le **22/04/2015** à **20:55**

Response a alterego .
Bien entendu que j assume Mrs responsabilite , vu quelles Sont bien fondees! Et NON je but n étais pas du tout de casser du patron , mais de défendre un collègue licencié abusivement . Alors des conseils comme ceux là , pas besoin , merci bien ..

Par **simon62**, le **22/04/2015** à **21:41**

A askatasun : l attestation que j ai faite et que 90 % des employés a faite est en faveur du collègue qui a été licencié et qui a attaqué l employeur au prudhommes, ç est attestations mettent l emoyeur , je pense , en mauvaise posture , vers un licenciement abusif et donc la perte du procès ! Il essaye donc de faire pression sur les employés signataire de la disons pétition , afin de faire revenir le maximun sur leur témoignage . Un employeur à toujours des moyens de pression , chantage au chomage, discrimination , mise à l écart , menaces , intimidation en tout genre .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés